

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JULES SIEGFRIED

## La misère

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 19 (1878), p. 115-120

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1878\\_\\_19\\_\\_115\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__115_0)

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.



### LA MISÈRE.

#### I. — La misère d'autrefois.

La misère a existé de tout temps, car elle n'est pas, comme quelques-uns pourraient le penser, une plaie des temps modernes, due surtout au développement industriel de notre époque; l'humanité l'a toujours connue, mais de nos jours elle est moins affreuse que dans l'antiquité.

Avant de parler de la misère en France, jetons un coup d'œil rapide sur ce qu'elle était dans les temps anciens.

Les Égyptiens avaient leurs pauvres, et Pline assure que c'est par eux que furent construites les Pyramides. L'organisation de grands travaux publics était un remède employé déjà contre la misère, dans ces temps reculés.

La Grèce connaissait ce grand mal, car une partie de ses citoyens était nourrie par l'État. On faisait aux pauvres des distributions de grains qui, d'année en année, devinrent plus considérables. Athènes s'efforça de lutter contre le paupérisme, mais ne sut employer que des palliatifs, tels que les *chauffoirs publics*, qui devinrent bientôt des lieux de débauche; le *Cynosarge*, où l'on élevait gratuitement les enfants dont les pères étaient morts pour la patrie; le *Prytanée*, où ceux qui avaient rendu des services à la patrie étaient nourris aux frais de la république.

Quant à Rome, la misère y fut parfois affreuse. Pendant la république, au temps de César, 320,000 individus, sur 440,000 habitants, étaient inscrits pour recevoir des distributions de pain; plus tard, tout père de famille eut droit à des terres; les lois agraires enfin, qui avaient pour but, en morcelant la propriété, de permettre au plus grand nombre possible de personnes de posséder un coin de terre capable de les faire vivre, se succédèrent sans pouvoir arrêter ce fléau toujours croissant.

Et si nous ajoutons à ce triste tableau l'affreuse plaie de l'antiquité, l'esclavage, misère morale bien autrement profonde, nous pourrions nous faire une idée assez exacte de l'état déplorable dans lequel se trouvaient les classes pauvres dans les temps anciens.

Mais voici le Christ, qui vient renverser les idées étroites et égoïstes du paganisme et inaugurer l'ère de la fraternité universelle. Il résume la loi et les prophètes, c'est-à-dire toute la morale, dans cette parole: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même »; et au lieu de chercher, comme le monde païen l'avait fait, le remède

contre la misère dans l'intervention unique et directe de l'État, laquelle corrompait les masses et encourageait l'oisiveté, il le cherche à sa vraie source, dans l'amour de chaque homme pour son semblable et dans le dévouement personnel.

Aussi, voyons-nous Constantin, le premier empereur chrétien, construire de nombreux hôpitaux, encourager l'agriculture pour développer une des principales sources du travail, adoucir le sort des esclaves en facilitant leur affranchissement, prendre soin des enfants abandonnés par leurs parents, etc.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Gaules étaient dans un état plus misérable encore que l'empire romain; mais Clovis, encouragé par les évêques, prodigue ses trésors pour construire des monastères et des hôpitaux qui en étaient l'accessoire obligé. — Dans ces temps troublés, c'étaient les seuls refuges des malheureux.

Charlemagne, à son tour, décide que le quart des biens ecclésiastiques sera consacré aux pauvres, et s'efforce d'interdire le vagabondage et la mendicité, en défendant de nourrir aucun mendiant valide qui se refuserait à travailler.

Ces utiles dispositions produisirent d'excellents effets; mais les guerres et les famines de la triste période qui suivit le démembrement de l'empire de Charlemagne furent cause de l'abandon presque complet des pauvres.

Saint Louis s'efforça de réparer le mal; il restaura l'Hôtel-Dieu de Paris, fonda un grand nombre d'hôpitaux, et encouragea les grands de la cour à fonder, à son exemple, des établissements charitables.

Les croisades, les guerres de toute sorte, et surtout les guerres avec l'Angleterre, augmentèrent considérablement le nombre des mendiants. A Paris et dans les autres grandes villes, le mal est si profond qu'on sent la nécessité de les parquer dans les *Cours des Miracles*, où on les enferme le soir et d'où ils ne peuvent sortir que le matin. C'est de là que sortaient chaque jour les voleurs, les vagabonds, les faux infirmes, et tous ceux qui s'adonnaient aux métiers les plus infâmes. C'était dans l'État un véritable gouvernement ayant ses chefs reconnus, et du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, on compte jusqu'à 92 rois de mendiants, obéis comme tels par tous les vagabonds de France.

Cet ordre de choses avait résisté à tous les édits royaux, et bien que la misère eût semblé diminuer sous l'influence de la politique réparatrice du bon roi Henri, elle devint plus effroyable que jamais après la révocation de l'édit de Nantes, contrastant affreusement avec les splendeurs de la cour de Versailles.

Quand la Révolution de 1789 éclata, le mal était à son apogée : non-seulement le manque de travail se faisait cruellement sentir, mais encore ne pouvait travailler qui voulait. Le travail, en effet, n'était pas libre; les privilèges et les règlements sans fin des corporations, des maîtrises, des jurandes, avaient créé une sorte d'aristocratie de la main-d'œuvre, et le pauvre, sans protection, n'avait même pas le droit de gagner sa vie à la sueur de son front.

Qu'on ajoute à cela que le plus fort de l'impôt pesait sur le peuple, sur le paysan surtout (1); que la noblesse et le clergé en étaient en partie exonérés; que la taille,

(1) De 1778 à 1787, l'impôt direct royal s'élevait à :

53 f 15 c	sur 100 francs de revenus taillables,	pour taille, vingtièmes, etc. ;
14 28	— — —	pour la dime ecclésiastique ;
14 28	— — —	pour les droits féodaux ;

Soit 81 71 sur 100 fr. de revenu.

restait donc au propriétaire taillable 18 fr. 29 c. p. 100! (Voir l'*Ancien Régime*, par M. Taine, page 543.)

les gabelles, les droits de douane intérieure, les corvées, venaient prendre au travailleur la plus grande partie de son revenu et de son temps. La charité et l'assistance n'avaient, pour ainsi dire, aucune organisation, et le malheureux était en quelque sorte livré à lui-même.

Voilà ce qu'était la misère dans les temps qui précédèrent la Révolution française; aussi n'est-ce pas sans tristesse qu'on se reporte à ces jours déjà lointains, en songeant à toutes les souffrances matérielles et morales qui accablaient le pauvre.

## II. — La misère d'aujourd'hui.

La Révolution de 1789 trouve cette grande question de la misère posée et non résolue, et avec cette ardeur et cette puissance que fait naître tout grand mouvement social, nos législateurs s'empressent de mettre à l'étude les questions de mendicité et de paupérisme.

D'abord tous les privilèges de l'ancien régime sont abolis, et la liberté du travail est garantie à chacun. — Les maîtrises, les jurandes, les corvées disparaissent; c'est une immense conquête sur la misère.

Puis un décret de 1793 pose en principe que l'assistance du pauvre est une dette nationale, et que l'État votera annuellement une somme déterminée, destinée à l'indigence et employée de la manière suivante :

1° Travaux de secours pour les pauvres valides, dans les temps morts au travail ou de calamité;

2° Secours à domicile pour les pauvres infirmes, leurs enfants, les vieillards et les malades;

3° Maisons de santé pour les malades qui n'auraient point de domicile ou qui ne pourraient y recevoir des secours;

4° Hospices pour les enfants abandonnés, pour les vieillards et les infirmes non domiciliés;

5° Secours pour les accidents imprévus.

La mendicité sera réprimée, ajoute le décret, et il sera établi dans chaque département des maisons de répression où le travail sera introduit et où les mendiants seront conduits.

Ce décret contient tout un ensemble d'excellentes mesures; mais les excès de la Révolution empêchent ces idées généreuses et libérales d'être mises à exécution.

Napoléon, avec son génie administrateur et organisateur, applique quelques-unes des meilleurs idées de la Révolution. — Il encourage le travail en venant en aide à l'industrie, à l'agriculture et au commerce; il flétrit l'oïveté, et, tout en employant ainsi contre la misère les meilleurs moyens préventifs, il développe l'assistance publique et favorise la fondation des hospices et des hôpitaux.

Par le décret du 5 juillet 1808, l'Empereur défend la mendicité dans tout le territoire de l'Empire, et décide la création des *Dépôts de mendicité* pour recevoir tous ceux qui seraient pris mendiant ou vagabondant. Chaque département devait avoir le sien, et, de 1809 à 1814, 77 dépôts de mendicité furent créés.

Napoléon espère ainsi avoir triomphé de la mendicité; mais les années malheureuses qui précédèrent et suivirent la fin de son règne accrurent la misère dans une grande proportion.

**La période de 1820 à 1840 voit heureusement se terminer l'ère des guerres et commencer celle du développement de l'industrie.**

Partout se créent de nouveaux établissements industriels qui fournissent du travail. Mais la condition des ouvriers est encore bien précaire, surtout en ce qui concerne leurs logements: la plupart sont entassés dans des bouges infects, sans air et sans soleil. Qui n'a entendu parler des courettes de Lille, des caves de la rue des Étaques, du quartier Martainville de Rouen?

L'agglomération des ouvriers dans les grands centres amène aussi d'autres inconvénients; dans les moments de crise et de mévente, le manque de travail occasionne de grandes souffrances qui provoquent quelquefois des émeutes; mais le développement du travail tend à faire augmenter les salaires, et la situation du pauvre devient moins mauvaise.

L'attention générale se porte, du reste, sur les moyens d'améliorer le sort des ouvriers. On commence à sentir passer partout un souffle de progrès. C'est l'époque des baron de Watteville, comte Duchâtel, baron de Gérando, duc de Laroche-foucauld-Liancourt, L. Naville, Martin d'Oisy, vicomte Armand de Melun, Marbeau et tant d'autres philanthropes, qui font faire un pas aux questions sociales, les uns par leurs écrits et leurs travaux, les autres par la fondation d'œuvres nouvelles.

La législation est remaniée, et la loi du 28 avril 1832 règle définitivement la répression de la mendicité et du vagabondage.

Malgré les sages dispositions de cette loi, on compte encore en France, en 1842, plus de 230,000 mendiants.

Sous le règne de Louis-Philippe, les questions de charité et de bienfaisance préoccupent sans cesse le Gouvernement; MM. de Gasparin et de Rémusat signalent leur passage au ministère de l'intérieur par de grandes améliorations dans l'assistance publique; mais la misère n'en est pas moins grande et la mauvaise récolte de 1847 augmente encore les souffrances du peuple.

C'est alors que les idées socialistes germent dans l'esprit du pauvre.

Les socialistes de cette époque, Proudhon, Louis Blanc, Considérant, Pierre Leroux, Félix Pyat, Ledru-Rollin, rêvent la suppression de la misère, le travail assuré à chacun, et croient sérieusement que leurs théories peuvent amener le bonheur général du peuple.

Chacun se souvient des décrets du Gouvernement provisoire des 24 et 25 février 1848:

« Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

« Le Gouvernement s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail; il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens. »

On se rappelle aussi la création de la « Commission du Gouvernement pour les travailleurs » et ses travaux.

Ces utopies aboutissent à la dissolution des ateliers nationaux et aux sanglantes journées de Juin!

A la Constituante, le Comité de Constitution avait inscrit dans la loi

« Le droit au travail et le droit à l'assistance. »

Cette grave et dangereuse question est discutée longuement et sérieusement, et ce droit nouveau est repoussé par la grande majorité de l'Assemblée nationale,

qui ne veut pas « substituer, dans l'accomplissement des devoirs moraux, l'État à l'individu et à la famille, de crainte d'amoindrir l'accomplissement de ces devoirs » (1).

L'Assemblée législative de 1849 repousse plus vivement encore toutes ces théories, et la proposition Pelletier « pour l'extinction de la misère et l'abolition du prolétariat » est à peine écoutée. La majorité répond, avec raison, que le travail doit être libre, et que c'est par la liberté et la moralité que les questions morales peuvent seules se résoudre.

Mais, plus pratique que sa devancière, l'Assemblée législative recherche les moyens de *prévenir* la misère, et elle s'occupe successivement des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite, des bains et lavoirs publics, des logements insalubres, du patronage des jeunes détenus; et elle entame, sans oser la trancher, la question des enfants trouvés et celle des médecins cantonaux.

En 1851, elle fait une nouvelle loi sur les hôpitaux et les hospices.

Enfin, le second Empire, dont le chef, on le sait, était fort préoccupé des questions sociales, s'efforce d'améliorer la situation du pauvre.

Notre siècle a compris, bien mieux que les précédents, toute l'importance de cette question; il a reconnu que soulager la misère devait être une des premières préoccupations d'une nation civilisée, et il s'est efforcé de remplir cette tâche.

Il a reconnu surtout que les moyens préventifs étaient bien plus efficaces que l'assistance proprement dite, et les nombreuses institutions, publiques et privées, qui ont été fondées dans ce but ces dernières années, prouvent toute sa sollicitude éclairée à cet égard.

Toutefois, de nos jours, le mal est encore considérable; mais les progrès de la civilisation l'ont rendu bien moins affreux. On ne cite plus de ces malheureux obligés de se nourrir de racines, à peine vêtus, vivant dans des cavernes et pourchassés comme des bêtes fauves; les hôpitaux, les hospices, les bureaux de bienfaisance, la charité privée, sont toujours là pour soulager les premières souffrances.

Les mauvais logements des siècles passés, les caves infectes de certaines villes manufacturières, ou les greniers malsains où s'entassaient des familles entières, font place graduellement à des demeures plus vastes et plus saines. L'augmentation constante des salaires (2) a permis à l'ouvrier de mieux se vêtir et de mieux se nourrir; la liberté du travail donne à tout homme actif les moyens de faire son chemin; la situation des pauvres s'est donc améliorée, mais l'ennemi est loin d'être vaincu.

(1) Discours de M. Gaslonde, 13 septembre 1848.

(2)

**Taux moyen des salaires.**

	1806.	1866.		1835.	1866.
Terrassiers . . . .	2 <sup>25</sup> <sup>c</sup>	4 <sup>00</sup> <sup>c</sup>	Fileurs de coton . . . .	2 <sup>25</sup> <sup>c</sup>	3 <sup>00</sup> <sup>c</sup>
Tailleurs de pierre .	3 25	5 50	Tisseurs . . . . .	1 25	2 25
Maçons . . . . .	3 25	5 25			
Charpentiers . . . .	3 00	6 00			
Peintres . . . . .	{ 3 00	5 00			
	{ 4 25	5 00			

Ce qui paraît certain, et ce qu'il est bon de constater (1), c'est que, si la misère a malheureusement existé dans tous les temps, elle était bien plus répandue dans l'antiquité et au moyen âge que de nos jours, où elle est vigoureusement combattue et où la liberté et la charité l'ont bien diminuée.

La misère était alors, la plupart du temps, la conséquence fatale de mauvaises lois et d'une civilisation peu avancée, tandis qu'elle dépend beaucoup plus aujourd'hui de l'individu lui-même et de sa propre conduite.

JULES SIEGFRIED.

---

(1) Il y avait à Paris, en	1789, un indigent sur	5 habitants.
	1813	— 6 —
	1818	— 8 —
	1829	— 12 —
	1838	— 15 —
	1847	— 14 —
	1856	— 16 —
	1866	— 17 —
	1872	— 18 —

(*Économiste français*, 12 septembre 1874. — A. HUSSON.)